

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE. VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES Puits DU DÉSERT. DÉCISION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher
M Braun à Mme Alhaitz
Mme Dumas à M Mangon
M Dubos à M Auffret
M Claudin à Mme Picard
M Alban à Mme Hanusse
Mme Baron à Mme Nardini
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020
Rendue exécutoire le : 13 février 2020
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

**PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.
VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT.
DÉCISION**

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Par délibération DG18_179 en date du 12 décembre 2018, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité renouveler son engagement auprès de l'association Les Puits du Désert dans le cadre de la coopération décentralisée.

La Ville s'est donc engagée dans le cadre d'un programme pluri-annuel à raison de 5 000€ par an sur trois ans (2019-2021).

Sur cette période, l'association Les Puits du Désert a souhaité s'engager sur le développement économique en accompagnant le développement de l'agriculture par les villageois du massif de l'Air, dans la région d'Agadez, tout en poursuivant la construction de puits dans huit villages, l'accompagnement à l'entretien des ouvrages et la formation sur l'hygiène et l'assainissement.

Dans la continuité de cet engagement, il vous est donc proposé de verser une subvention de 5 000€ pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association Les Puits du Désert.
Impute la dépense au compte 6745 du budget principal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 février 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_009
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE. VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.3 - autres
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_009-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20200211-DG20_009-DE-1-1_0.xml	text/xml	993
nom de original: DG20_009.pdf	application/pdf	476735
nom de métier: 99_DE-033-213304496-20200211-DG20_009-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	476735

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h51min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h51min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h51min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h52min21s	Reçu par le MI le 2020-02-13